

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 14  
 Votants..... 15  
 Procurations..... 1

Date de la convocation : 01/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 5 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.  
**PROCURATION** : Monsieur Allan ASSIE à Claude VIDAL.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 11****DELIBERATION N° 4**
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU : MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT  
 ET D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Vu l'avancement des travaux ;

Vu les demandes de subventions effectuées auprès des différents organismes Agence de l'Eau Adour Garonne pour cette opération ;

Considérant que les modalités de versement des subventions ne permettent pas de pouvoir bénéficier de l'ensemble des sommes accordées avant la réalisation totale des travaux ;

Considérant qu'il y a lieu dès lors de mettre en place un emprunt et de demander une ligne de Trésorerie à hauteur de € auprès d'un organisme bancaire afin de pouvoir régler les différentes situations avant de recevoir l'attribution totale des subventions ;

Vu la consultation effectuée auprès de organismes bancaires ;

Vu les offres de ; Crédit Agricole Nord Midi-Pyrenees

Considérant que l'offre la plus avantageuse pour contracter un emprunt est celle de :

- Emprunt à taux fixe :

Capital emprunté : 300.000€

- Durée : 2 + 20 ans

- Taux : 4.24%

- Périodicité : Annuelle

- Frais de dossier : 300 €

Considérant que l'offre la plus avantageuse pour la ligne de trésorerie est celle de :

- Montant de la ligne de Trésorerie : 70 000€

- Durée : 12 mois

- Amortissement : capital in fine

- Taux : 4.61 %

- Périodicité : mensuelle sur la partie des intérêts

- Commission : 300 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE CONTRACTER** une avance de Trésorerie de 70 000 € auprès de l'établissement ci-dessus désigné.
- **DE CONTRACTER** l'emprunt de 300 000 € auprès de l'établissement ci-dessus désigné.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la demande d'avance de Trésorerie et le contrat de prêt et toutes les pièces afférentes à la délibération.



*Le secrétaire de séance*  
**DRIGOUT Jean-Luc**

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits*

*Ont signé*

*Le Maire*  
**Claude VIDAL**



*Acte rendu exécutoire*

**0 8 JUIL. 2024**

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le .....0 8 JUIL. 2024*
- *par publication sur le site internet [www.saintjeandubrue.fr](http://www.saintjeandubrue.fr) le .....*

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*